Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Thomas Gouailhardou, Secrétaire de l'AEENS

6 février 2023

Pour des raisons pratiques, le terme "Société Générale" sera abrégé en SG et Crédit Coopératif en CC au long de ce procès verbal.

Le quorum est atteint à 20h12 pour la première assemblée générale du COF 23, assemblée générale exceptionnelle demandée par le burô (et en particulier Marthe et Manon, ses nouvelles trésorières) au sujet de l'abandon du partenariat avec la SG et du passage potentiel vers le Crédit Coopératif. À cette occasion, les membres du COF ont revêtu leurs habits floraux. Théo a collé des feuilles de sa plante sur ses tempes pour se créer des antennes.

L'assemblée commence par la déclamation du poème en alexandrin préparé par les trésorières et dont voici la reproduction fidèle. Soyez indulgent.e.s en ce qui concerne les césures et les -e muets, les trésorières y ont mis tout leur coeur.

Nous fûmes traqu'nardées par une nuit d'ivresse,
Nous sentîmes l'envie de décompter des pièces,
La comptabilité et les tableaux Excel
Soudain nous appelaient : des aventures nouvelles !

Notre motivation, en apparence sociale,
Nous la devons à la Société Générale.
Quand la planète brûle, par de nouveaux forages,
La SoGe encourage encore nos mirages.

Comment comprendre alors en notre chère courô,
Au coeur de l'ENS, règne des écolos,
Que la même main qui finance le pétrole
Paie toujours l'éthanol du gala de l'école.

Tous fraîchement élu.e.s, engageons la bataille,
David contre Goliath, seul.e.s les lâches nous raillent.
Nous avons besoin d'armes, et d'abord de crédit.
Le Coopératif serait-il notre ami ?

Le chantier est lancé et la trésorerie,
C'est à n'en pas douter, veut partir au Crédit
Mais pour cette soirée, elle sera impartiale,
Défendra le choix de l'assemblée générale

Surtout n'hésitez pas lors de cette séance
Occasion d'exprimer toutes vos doléances
A prendre la parole, ne demeurez pas cois
Ce n'est que toustes uni.e.s qu'on trouvera la voie

Le sujet est sérieux, le moment historique,
Et pour bien digérer ce temps des plus uniques
Laissons place aux tableaux qui mieux que nos tableurs [1]
Célèbrent la natur', défendent nos couleurs

Mais soyez rassuré.e.s, nous manions mieux la thune
Que les alexandrins. Trêve de poésie,
Retournons donc bien vite à la trésorerie
Et qu'à l'écologie sourie donc la fortune !

L'ordre du jour proposé par Marthe et Manon est le suivant :
— Discussion du changement de banque ;
— Le partenariat avec la Société Générale ;
— Nouvelles recettes.

Aucune proposition d'amendement n'est faite. L'ordre du jour est voté avec 36 pour, 4 contre et 7 abstentions.

Table des matières

I Discussion du changement de banque **2**
I .1 Situation actuelle 2
I .2 Présentation du Crédit Coopératif 3
I .3 Epargne 4

II Le partenariat avec la Société Générale **5**
II .1 Situation actuelle 6
II .2 Budget prévisionnel 6

III Nouvelles recettes **6**
III .1 Subventions 7
III .2 Possibilités de nouvelles subventions 7
III .3 Nouveaux partenariats privés 7

I Discussion du changement de banque

Les deux trésorières présentent d'abord les deux questions qui seront soumises au vote afin de permettre aux membres présent.e.s d'orienter leur réflexion, les deux questions étant :

Souhaitez-vous transférer le compte du COF au Crédit Coopératif ?
Souhaitez-vous acheter avec l'épargne du COF des parts sociales du Crédit Coopératif ?

I .1 Situation actuelle

S'ensuit alors la présentation de la situation actuelle avec une précision avant de commencer : le rapport dressé par Oxfam avec l'aide de Carbone 4 qui a en partie servi à l'élaboration du projet de

1. Le jeu consiste à trouver les tableaux qui servent de support aux tableurs.

transition vers le Crédit Coopératif sera envoyé à l'ensemble des adhérent.e.s du COF via un lien (pour éviter des émissions liées au stockage de mails, qui plus est lorsqu'ils sont peut-être, probablement, sûrement, promis à n'être jamais lus).

Marthe et Manon commencent par présenter la situation du compte courant et de l'épargne du COF à la SG. Question de l'assemblée : quel genre d'épargne possède le COF ? Le burô doit vérifier pour ne pas donner de réponse erronée. Autre question à propos de la somme des intérêts perçus, là encore le burô ne souhaite pas tromper l'assemblée et s'engage à fournir les chiffres sous peu. Alexandre formule une question sur l'état des finances quant à la transition entre le COF 2022 et le nouveau COF 2023, ce à quoi la trésorerie répond qu'il n'y a pas de problème particulier dans la passation financière entre les deux COF.

I .2 Présentation du Crédit Coopératif

Elles passent ensuite à la présentation du Crédit Coopératif et de son histoire. Le burô rappelle l'engagement écologique qui est le sien et qui avait été mis en avant dès la campagne. Marthe et Manon précisent que le choix de ce crédit répond à une double préoccupation puisqu'il s'agit d'une banque à la tradition sociale qui s'est orientée vers le crédit vert dans les années 2000 : elle semble donc recouper les valeurs que le nouveau COF cherchera à défendre lors de son mandat (tout en demeurant apartisan, bien sûr). La SG se classe 3ème en termes d'investissement dans les énergies fossiles alors que 100% des investissements du CC financent des projets verts.

Marthe et Manon précisent qu'il n'est pas possible d'obtenir les chiffres exacts des investissements du CC puisqu'ils font partie du groupe BPCE, catégorisation aussi adoptée dans le rapport qui rend donc compliqué l'accès aux données.

La comparaison s'appuie sur la diapositive suivante :

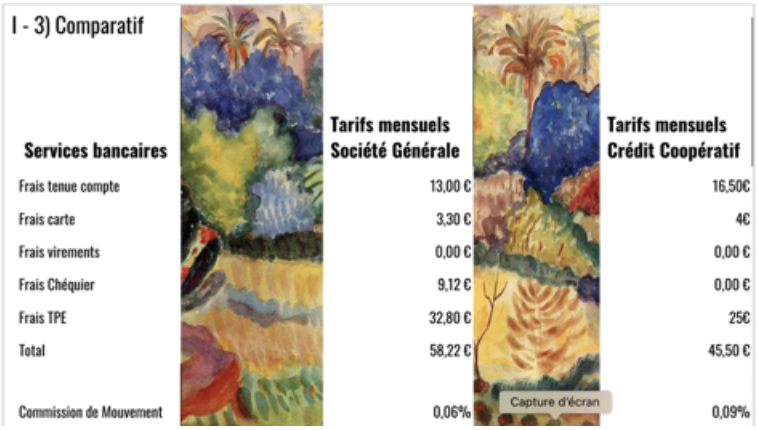

FIGURE 1 – Comparatif CC et SG

S'ensuit une série de questions / réponses :

Question de l'assemblée : Ce rattachement a-t-il une quelconque influence sur la prise de décision du CC ? Ne peut-on pas le considérer comme une sorte de filiale d'une des banques du groupe BPCE (qui comprend par exemple la Caisse d'Epargne) ?

Réponse : Le rattachement date des années 2000, il y avait auparavant toute une tradition sociale dans cette banque, le rattachement au groupe BPCE en 2002 fait suite à une législation qui jugeait les petites banques instables ; celles-ci devaient alors prendre part à un conglomérat de banques. De plus, la prise de décision du CC n'est pas soumise au groupe duquel il fait partie puisque les décisions sont prises par les sociétaires (ce qui fut abordé plus tard dans la réunion).

Précision : Esther précise qu'une démarche personnelle a suivi la démarche associative et qu'à titre personnel, certain.e.s membres du burô ont choisi d'effectuer ce changement. Cette précision intervient suite à la question d'un membre de l'assemblée qui posait la question de l'accessibilité et du caractère pratique de la banque. Comme le COF dispose d'un budget conséquent pour une association, un.e conseiller.e physique est accessible.

Question : Quel est le plafond de la carte ?
Réponse : 3500€ sur 30 jours glissants

Question : A quoi correspondent les commissions de mouvement (voir diapo ci-dessus) ?
Réponse : Il s'agit de frais qui concernent seulement les associations, sur tous les mouvements bancaires.

Question : Quel est le montant d'investissement dans les énergies renouvelables ?
Réponse : Il n'y a pas de publication sur les chiffres du CC en valeur absolue, l'étude prend le montant global du groupe BPCE. En revanche, on sait qu'en valeur relative, 100% de leurs investissements le sont dans des projets « verts ».

Question : Quelles conséquences pratiques cela aura-t-il ?
Réponse : Le changement de compte prendrait environ 10 jours, or la trésorerie compte garder le compte à la Société Générale assez longtemps pour ne pas avoir de problème et changer les informations bancaires auprès des différentes instances qui en auraient besoin. Le changement de compte n'aura pas de répercussions sur les différentes sections (clubs) du COF.

I .3 Epargne

S'ensuit alors la discussion sur l'épargne du COF, notamment dans la perspective de se tourner vers une banque fonctionnant sur un modèle coopératif dans laquelle il est possible d'acheter des parts sociales, pour avoir notamment le droit de s'exprimer lors des AG de la banque.

Un débat a lieu puisque le site n'est pas clair sur les modalités de vote, il semblerait que l'assemblée générale fonctionne sur le principe de « 1 personne (ou association) = 1 vote », mais d'autres précisions sur leur site laissent entendre que le poids dans le vote correspond au nombre de parts sociales dans l'entreprise. La trésorerie s'engage à vérifier ce point.

La trésorerie précise que la rémunération des parts sociales est recalculée tous les ans afin de demeurer supérieure aux taux d'intérêts d'un livret A (rémunérations votées par les sociétaires eux-mêmes), soit en moyenne 3% au lieu de 2%. Marthe et Manon mettent en avant la sécurité de la banque puisque les modalités de liquidités de la banque permettent de retirer des sommes d'argent importantes en moins de 48 h.

Les questions fusent suite à ces informations, les membres de l'assemblée ne semblent plus se souvenir du jeu des tableaux.

Question : Depuis six jours, le taux du livret A passe à 3%, qu'en est-il au CC ?
Réponse : La trésorerie ne dispose pas du nouveau taux des parts sociales pour le CC, taux étant amené à être voté lors d'une AG.

Question : La rémunération des parts fiscales est-elle fiscalisée ?
Réponse : La trésorerie s'engage à vérifier.

Question : Prévoit-on de mettre toute notre épargne en parts sociales, et quel est le rapport risque/avantage de l'achat de parts sociales ?
Réponse : L'idée de la trésorerie est de diversifier les placements du COF, partant du principe que l'on pourrait placer la moitié en parts sociales, mais cela sera soumis au vote (voir plus bas). Le risque demeure léger, puisque nos trésorières ne se rêvent pas tradeuses, pour l'instant.

Question : La trésorerie est jusqu'à présent très efficace, quel travail en plus cela pourrait-il représenter pour la trésorerie ? Cela pourrait-il l'empêcher de mener à bien son rôle ?
Réponse : Le choix d'avoir des parts sociales ou non dépend de chaque COF donc il n'y aura pas de travail

imposé aux COF suivants quant à l'épargne. On obtient des droits pas nécessairement des devoirs. Quant à la trésorerie, elle se sent prête pour cette année de transition qui ne s'annonce pas de tout repos.

Question : Dans éventualité où l'on ferait une AG de cette banque, est-ce que les décisions passent par une AG au COF ?
Réponse : Dans l'absolu le règlement intérieur ne l'oblige pas. Mais le COF ne cherchant pas encore à exercer un pouvoir tyrannique jugera de la pertinence d'une assemblée générale en fonction des questions à traiter. Néanmoins si les décisions engagent le COF sur plus d'un an, une assemblée générale doit être convoquée.

Question : Quel lien y a-t-il entre l'ouverture du compte à la Société Générale et le partenariat ?
Réponse : Daniel (notre conseiller SG) ne peut pas nous obliger à avoir un compte, le partenariat est une chose indépendante, mais ces détails sont abordés dans la partie partenariat (donc plus bas également sur ce procès verbal).

Question : Ne faudrait-il pas faire un vote sur internet pour un sujet aussi important ?
Réponse : Le risque avec ce genre de vote est le manque d'information des votant.e.s, il faudrait une présentation courte mais synthétique. On aboutirait alors à une question partiale du type « Voulez-vous changer de banque pour une banque verte ?» qui susciterait certainement l'adhésion de la majorité sans prendre en compte les inconvénients que cela implique. Même si la trésorerie et le burô soutiennent ce projet, ils préfèrent en débattre pour ne pas simplifier la question.

L'assemblée passe alors au vote de la première question, à savoir :

Souhaitez-vous transférer le compte du COF au Crédit Coopératif ?

La proposition est adoptée avec 35 personnes pour, 1 personne contre et 13 abstentions.

S'ensuit une discussion sur la pertinence de passer à la deuxième question qui a occasionné une pré-question, un vote du vote :

Votons-nous maintenant l'achat de parts sociales au CC ?

La proposition est adoptée avec 23 pour, 21 contre, 20 abstentions.

Souhaitez-vous acheter avec les parts du COF des parts sociales du CC ?

La mention est adoptée avec 17 voix pour, 16 contre et 20 abstentions.

Après un brouhaha traduisant sentiments de victoire pour les uns, de déception pour les autres, surgit une question : "L'épargne du COF est fluctuante, affirmer que l'on doit avoir tant de parts en épargne signifie qu'à tout moment, on se doit de maintenir ce pourcentage. Or certains évènements nécessiteront de grosses levées d'argent (comme le MEGA), comment comptez-vous faire ?"

La trésorerie répond qu'il y aura bien sûr des fluctuations mais que les modalités de liquidité de la banque sont à même de permettre un retrait d'argent important en peu de temps, il ne devrait pas y avoir de problème. Cependant l'achat des parts est un sujet qui sera abordé dans une autre AG car l'assemblée fatigue.

Il est 21h40, une pause est annoncée. Tout le monde semble avoir oublié le jeu. L'assemblée reprend à 21h55 pour passer à la partie la plus délicate du débat : la question du partenariat avec la Société Générale.

II Le partenariat avec la Société Générale

La question du vote est présentée en amont aux membres de l'assemblée. On précise que le vote s'effectuera à la fin de la troisième partie (nouvelles subventions) : **Souhaitez-vous mettre fin au partenariat avec la SG ?**

II .1 Situation actuelle

Marthe et Manon rappellent les obligations légales du COF à l'égard de la SG. Le partenariat et l'ouverture d'un compte sont deux choses différentes. Ainsi légalement rien n'oblige le COF à conserver le compte courant de l'association à la SG. Il y a par ailleurs deux interlocuteur.rice.s distinct.e.s, l'un.e pour le compte, l'autre pour le partenariat. Néanmoins, le contrat qui lie le COF à la SG pour le partenariat comprend une clause d'exclusivité qui l'empêche d'avoir d'autres partenaires. Le COF est tenu de faire de la publicité pour inciter les étudiant.e.s à ouvrir un compte à la SG.

Après la présentation de la situation actuelle (n'oubliez pas le jeu) Marthe et Manon expliquent ce qui a poussé le COF à proposer ce changement potentiel.

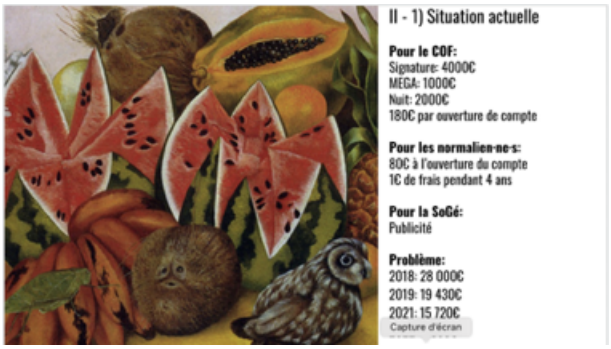

FIGURE 2 – Situation actuelle des comptes du COF

Le montant du partenariat doit être renégocié chaque année, or son montant est chaque année plus faible. D'autre part, les comptes ouverts (qui demeurent l'objectif de la SG) le sont par des étudiant.e.s étranger.ère.s, qui les referment à leur départ. A ces constats s'ajoute un questionnement éthique : le COF veut-il continuer à faire de la publicité pour une banque qui semble à l'opposé de ce qu'il entend représenter ?

Rachel prend la parole et souligne que les gens ne sont plus intéressés, même en faisant de la publicité pour la SG. Les gens arrivent à l'ENS avec un compte, iels semblent plus disposé.e.s à changer de banque par conviction écologique, sociale etc.

II .2 Budget prévisionnel

Moment redouté, Marthe et Manon annoncent la perte de 16 000 euros estimée sur le budget dans le cas de la non-reconduction du partenariat avec la SG.

Afin de mieux comprendre ce que cela représente au sein des finances du COF, elles présentent le budget prévisionnel (une version provisoire) pour donner un ordre de grandeur des pertes estimées. Afin d'avoir un critère autre, Esther, vice-présidente, prend la parole et mentionne la disparité qu'il peut exister avec le financement par la SG d'autres bureaux des étudiants de grandes écoles (HEC par exemple).

III Nouvelles recettes

La foule n'étant pas enjouée de l'annonce de la perte d'une somme d'argent conséquente, nos deux trésorières s'empressent de passer à la partie censée réchauffer les cœurs : les nouvelles recettes possibles, divisées en 3 catégories :
- les nouvelles subventions
- la réduction des coûts
- l'augmentation des prix : places pour le MEGA, places pour le gala de l'école (la Nuit), montants d'adhésion, prix des pullms

Ces possibilités pour gagner (ou ne pas perdre) d'argent sont classées dans l'ordre de préférence de la trésorerie. Quand soudain, lumière dans la tempête, nous recevons à 21h44 un mail de la part de Dorothée Butigieg, que le burô lit ensuite à l'assemblée.

III .1 Subventions

Contrairement à ce qui a été annoncé plus tôt, ce ne sont pas 14 000€ mais 15 000€ qui sont alloués par la DEVEC. La direction affirme dans son mail être favorable à la rupture du lien de dépendance avec la société générale, un soutien exceptionnel de 8 000€ pourra peut-être être alloué pour permettre au COF d'effectuer la transition. S'ensuit alors l'exégèse du mail miraculeux.

Cependant, les trésorières ont la tête sur les épaules, elles souhaitent concevoir un modèle de financement durable pour les COF à venir et ne pas se reposer sur cette belle allocation.

III .2 Possibilités de nouvelles subventions

La trésorerie pense pouvoir obtenir des subventions de la part de :
- l'a-Ulm
- Cultur-action et CVEC
- PSL aussi, mais ce serait alors un financement par projet (1500 euros pour les 48h des arts par exemple)

Ces subventions sont avant tout des demandes ponctuelles. La trésorerie fait part d'un projet de demande de subvention type que l'on pourrait ensuite employer à l'infini afin de le systématiser et de permettre aux COF futurs de ne pas passer des trajets de bus entiers à les faire.

III .3 Nouveaux partenariats privés

La fin du contrat impliquerait la fin de la clause d'exclusivité et ouvrirait donc la possibilité à d'autres partenariats. Certaines idées ont été mentionnées mais cela sera éventuellement discuté dans une autre assemblée si la fin du partenariat avec la SG est votée.

Se pose aussi la question d'un partenariat possible avec le CC. La trésorerie répond que le CC ne propose pas de partenariat de type BdE pour l'instant. Néanmoins cela n'a pas découragé nos valeureuses trésorières. Elles pensent notamment passer par les réseaux d'anciens élèves et les BdE d'autres écoles (X, HEC, Sciences Po Paris). Le BdE d'HEC a déjà entamé la transition et celui de Polytechnique vient de publier un compte-rendu condamnant l'empreinte carbone des banques, laissant présager un changement vers une banque plus verte.

Alexandre fait remarquer que la K-Fêt semble être comptée comme partie intégrante du budget du COF (un certain montant seulement) ce qui est une question à discuter plus en détail avec la K-Fêt pour fournir le montant définitif. La trésorerie précise pour l'assemblée qu'une partie des recettes revient au COF mais il s'agit là encore d'une autre discussion.

Une autre appréhension est soulevée : les demandes sont ponctuelles, comment font les clubs pour avoir des assurances de budget ? Réponse de la trésorerie : c'est vrai que les demandes ponctuelles peuvent être plus instables mais certains évènements comme les 48h des arts ont des financements récurrents reconduits chaque année, il y a donc une forme stabilité à cette instabilité. Le problème qui se pose en revanche est la répartition des subventions puisque certains évènements culturels sont en facilement subventionnés (48h par exemple) alors que le MEGA ne jouit pas de la même image pour les subventions.

Le moment du vote arrive alors, l'assemblée se voit poser la question suivante :

Souhaitez-vous mettre fin au partenariat avec la Société Générale ?

La résolution est votée avec 29 pour, 8 contre, et 13 abstentions.

Après ces trois heures d'AG, il est enfin l'heure de rentrer chez nous. Pierre déclare l'assemblée close à 23h07. C'était une assemblée générale assez tendue, ce qui était à prévoir puisque c'est une question qui plânait depuis quelque temps, mais tout s'est bien passé. On souhaite bonne chance au burô dans la réalisation de cette transition et on espère que ce PV sera utile pour mieux comprendre ce changement assez important dans la vie associative de l'Ecole.
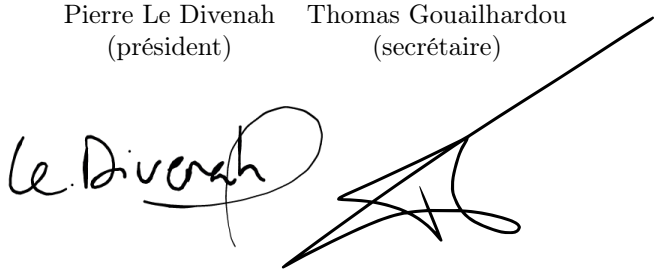
Pierre Le Divenah (président) Thomas Gouailhardou (secrétaire)